



# **CRITERES D'ATTRIBUTION DES TITRES DE TRANSPORT**

**A COMPTER DU 01/01/2011**



LA CARTE AMETHYSTE GRATUITE

(CRITERES D'ATTRIBUTION A COMPTER DU 01/01/2011 – PIECES A FOURNIR POUR 1ERE DEMANDE – RENOUELEMENT – REMPLACEMENT)

DONNE DROIT A LA GRATUITE SUR LE RESEAU RATP ET SNCF DE L'ILE-DE-FRANCE

Catégories bénéficiaires	Critères d'attribution Conditions de délivrance	Justificatifs pour une 1 <sup>ère</sup> demande	Justificatifs pour le renouvellement	Justificatifs pour le remplacement (toutes catégories de bénéficiaires)
Anciens Combattants de plus de 65 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- n'exercer aucune activité professionnelle</li> <li>- acquitter une participation de 60 € pour le demandeur <b>imposable</b>, quelque soit le niveau d'imposition, <b>sauf pour les anciens combattants mutilés ou blessés de guerre **</b> qui n'ont aucune participation à acquitter quel que soit leurs ressources.</li> <li>- si le demandeur est non imposable, il n'y a pas de participation à acquitter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie de la carte d'ancien combattant délivrée par l'ONAC.</li> <li>⇒ copie dernier avis d'imposition (sauf pour les anciens combattants mutilés ou blessés de guerre)</li> <li>⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte de séjour si nationalité étrangère.</li> <li>⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d'EDF ou attestation sur l'honneur par défaut)</li> <li>⇒ attestation sur l'honneur de non activité professionnelle.</li> <li>⇒ le cas échéant, chèque d'un montant de 60 € accompagné de la notice explicative, à adresser par le demandeur au Régisseur des cartes</li> <li>⇒ <b>** ancien combattant mutilé ou blessé de guerre</b> : copie de la carte de priorité ou d'invalidité délivrée par l'ONAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie dernier avis d'imposition (<b>sauf pour les anciens combattants mutilés ou blessés de guerre</b>)</li> <li>⇒ le cas échéant, chèque d'un montant de 60 € accompagné de la notice explicative, à adresser par le demandeur au Régisseur des cartes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>① <b>Modification de l'état civil</b></li> <li>⇒ justificatif état civil</li> <li>⇒ restitution de la carte</li> <li><b>Modification du domicile</b></li> <li>⇒ justificatif du domicile ⇒ restitution de la carte</li> <li>② <b>Changement de type de carte</b></li> <li>⇒ mêmes documents que pour une 1<sup>ère</sup> demande sauf état civil et domicile</li> <li>⇒ restitution de la carte</li> <li>③ <b>Remplacement de la carte suite perte ou vol</b></li> <li>⇒ attestation sur l'honneur ou déclaration perte ou vol établie par le commissariat</li> <li>④ <b>Remplacement de la carte détériorée</b></li> <li>⇒ restitution de la carte</li> </ul>
Veuves de guerre de plus de 65 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- n'exercer aucune activité professionnelle</li> <li>- acquitter une participation de 60 € pour le demandeur <b>imposable</b>, quelque soit le niveau d'imposition</li> <li>- si le demandeur est non imposable, il n'y a pas de participation à acquitter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère.</li> <li>⇒ copie dernier avis d'imposition</li> <li>⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d'EDF ou attestation sur l'honneur par défaut).</li> <li>⇒ attestation sur l'honneur de non activité professionnelle.</li> <li>⇒ le cas échéant, chèque d'un montant de 60 € accompagné de la notice explicative, à adresser par le demandeur au Régisseur des cartes</li> <li>⇒ titre de pension de veuve de guerre, ou carte de veuve de guerre délivrée par l'ONAC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie dernier avis d'imposition</li> <li>⇒ le cas échéant, chèque d'un montant de 60 € accompagné de la notice explicative, à adresser par le demandeur au Régisseur des cartes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ restitution de la carte</li> </ul>

**\*\* Les demandes de cartes «améthyste gratuite» formulées par les anciens combattants blessés ou mutilés de guerre devront être adressées au Conseil général des Yvelines - Direction de l'autonomie – service de l'aide sociale, qui les traitera directement. Ces demandes ne seront donc pas instruites via les téléprocédures par les Centres Communaux d'Action Sociale concernés.**



LA CARTE AMETHYSTE DEMI-TARIF

(CRITERES D'ATTRIBUTION A COMPTER DU 01/10/2010 – PIECES A FOURNIR POUR 1ERE DEMANDE – RENOUELEMENT – REMPLACEMENT)  
DONNE DROIT AU DEMI-TARIF SUR LE RESEAU RATP ET SNCF DE L'ILE-DE-FRANCE

Catégories bénéficiaires	Critères d'attribution	Justificatifs pour une 1 <sup>ère</sup> demande	Justificatifs pour le renouvellement	Justificatifs pour le remplacement (toutes catégories de bénéficiaires)
Personnes handicapées âgées de 20 ans au moins	Etre bénéficiaire : - <b>soit</b> de l'allocation aux adultes handicapés, - <b>soit</b> d'une pension d'invalidité de 2 <sup>ème</sup> catégorie <b>et</b> être non imposable	⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère. ⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d' EDF, ou attestation sur l'honneur par défaut) ⇒ <b>soit</b> le dernier décompte du versement de l'allocation adulte handicapé <b>ou document justifiant du paiement de cette prestation</b> , ⇒ <b>soit</b> la notification de la pension d'invalidité de 2 <sup>ème</sup> catégorie ⇒ <b>et</b> copie du dernier avis d'imposition	⇒ <b>soit</b> le dernier décompte du versement de l'allocation adulte handicapé <b>ou</b> document justifiant du paiement de cette prestation ⇒ <b>soit</b> la notification de la pension d'invalidité de 2 <sup>ème</sup> catégorie ⇒ <b>et</b> copie du dernier avis d'imposition	① <b>Modification de l'état civil</b> ⇒ justificatif état civil ⇒ restitution de la carte  <b>Modification du domicile</b> ⇒ justificatif du domicile ⇒ restitution de la carte  ② <b>Changement de type de carte</b> ⇒ mêmes documents que pour une 1 <sup>ère</sup> demande sauf état civil et domicile ⇒ restitution de la carte
Personnes âgées de 60 à 65 ans	Etre bénéficiaire : - de la carte d'invalidité <b>et</b> être non imposable	⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère. ⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d' EDF, ou attestation sur l'honneur par défaut) ⇒ copie du dernier avis d'imposition ⇒ carte d'invalidité.	⇒ copie du dernier avis d'imposition et copie de la carte d'invalidité.	③ <b>Remplacement de la carte suite perte ou vol</b> ⇒ attestation sur l'honneur ou déclaration perte ou vol établie par le commissariat  ④ <b>Remplacement de la carte détériorée</b> ⇒ restitution de la carte
Personnes âgées de 65 ans et plus	- être non imposable	⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère. ⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d'EDF ou attestation sur l'honneur par défaut) ⇒ copie du dernier avis d'imposition sur le revenu,	⇒ copie du dernier avis d'imposition sur le revenu,	⇒ restitution de la carte



LA CARTE RUBIS

(CRITERES D'ATTRIBUTION A COMPTER DU 01/10/2010 – PIECES A FOURNIR POUR 1ERE DEMANDE – RENOUELEMENT – REMPLACEMENT)

permet de circuler gratuitement sur l'ensemble des lignes assurées par les transporteurs routiers (OPTILE) de l'Ile-de-France

Catégories bénéficiaires	Critères d'attribution	Justificatifs pour une 1 <sup>ère</sup> demande	Justificatifs pour le renouvellement	Justificatifs pour le remplacement (toutes catégories de bénéficiaires)
Personnes âgées de 20 ans au moins	<p>Etre bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>soit</b> de l'allocation aux adultes handicapés,</li> <li>- <b>soit</b> d'une pension d'invalidité de 2<sup>ème</sup> catégorie <b>et</b> être non imposable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère.</li> <li>⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d'EDF, ou attestation sur l'honneur par défaut)</li> <li>⇒ <b>soit</b> le dernier décompte du versement de l'allocation adulte handicapé <b>ou document justifiant du paiement de cette prestation,</b></li> <li>⇒ <b>soit</b> la notification de la pension d'invalidité de 2<sup>ème</sup> catégorie</li> <li>⇒ <b>et</b> copie du dernier avis d'imposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>soit</b> le dernier décompte du versement de l'allocation adulte handicapé <b>ou</b> document justifiant du paiement de cette prestation</li> <li>⇒ <b>soit</b> la notification de la pension d'invalidité de 2<sup>ème</sup> catégorie</li> <li>⇒ <b>et</b> copie du dernier avis d'imposition</li> </ul>	<p><b>① Modification de l'état civil</b>            ⇒ justificatif état civil            ⇒ restitution de la carte</p> <p><b>Modification du domicile</b>            ⇒ justificatif du domicile            ⇒ restitution de la carte</p> <p><b>② Changement de type de carte</b>            ⇒ mêmes documents que pour une 1<sup>ère</sup> demande sauf état civil et domicile            ⇒ restitution de la carte</p> <p><b>③ Remplacement de la carte suite perte ou vol</b>            ⇒ attestation sur l'honneur ou déclaration perte ou vol établie par le commissariat</p> <p><b>④ Remplacement de la carte détériorée</b>            ⇒ restitution de la carte</p>
Personnes âgées de 60 à 65 ans	<p>Etre bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la carte d'invalidité <b>et</b> être non imposable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère.</li> <li>⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d'EDF, ou attestation sur l'honneur par défaut)</li> <li>⇒ copie du dernier avis d'imposition</li> <li>⇒ carte d'invalidité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie du dernier avis d'imposition et copie de la carte d'invalidité</li> </ul>	
Personnes âgées de 65 ans et plus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre non imposable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère.</li> <li>⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou d'EDF, ou attestation sur l'honneur par défaut)</li> <li>⇒ copie du dernier avis d'imposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie du dernier avis d'imposition sur le revenu</li> </ul>	
Anciens Combattants et Veuves de Guerre de plus de 65 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>- être non imposable</li> <li>- n'exercer aucune activité professionnelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ <b>soit</b> la carte d'ancien combattant</li> <li>⇒ <b>soit</b> le titre de pension de veuve de guerre, ou la carte de veuve de guerre délivrée par l'ONAC</li> <li>⇒ copie du dernier avis d'imposition sur le revenu</li> <li>⇒ copie CNI ou passeport ou livret famille. Carte séjour si nationalité étrangère</li> <li>⇒ preuve de domiciliation (quittance de loyer ou EDF ou attestation sur l'honneur par défaut)</li> <li>⇒ attestation sur l'honneur de non activité professionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ copie du dernier avis d'imposition sur le revenu</li> </ul>	